



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES

FEVRIER 2016

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51
E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du **19 novembre 2015**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Adopté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015.
- ✓ **Adopté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015.
- ✓ **Adopté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016.
- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'389'215.- aux charges et de CHF 10'548'510.- aux revenus, l'excédent de revenu présumé s'élevant à CHF 159'295.-.
 2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2016 à 43 centimes.
 3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de CHF 20'377'540.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'0000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux.
 2. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir ce crédit complémentaire ainsi que le crédit voté le 17 septembre 2009 au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n°62.331, dès 2017.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1 ci-dessus.
- ✓ **Décidé**, par 8 voix « pour », 5 voix « contre » et deux abstentions, de renvoyer à la Commission de l'environnement l'analyse sur la nécessité d'équiper les bennes des éco-points de pédales.

- ✓ **Accepté**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, le principe d'un rapprochement entre les deux compagnies de pompiers des communes de Perly-Certoux et Bardonnex et de donner son accord pour que le Conseil administratif aille de l'avant avec l'idée d'un bâtiment partagé avec la compagnie de Bardonnex sur la commune de Bardonnex.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour » et une voix contre, de donner son approbation pour la poursuite de l'étude d'une couverture en bois pour le court N° 3 du tennis club.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour » et une voix contre, de renvoyer aux Commissions des routes et de la sécurité l'analyse des moyens de régler les problèmes de circulation des voitures sur le chemin des Vignes.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{ER} SEMESTRE 2016

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

Les séances ont lieu à **20 heures** dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la mairie :

Judi 25 février,

Judi 17 mars,

Judi 21 avril (présentation des comptes 2015)

Judi 19 mai (adoption des comptes 2015)

Judi 23 juin

INFORMATIONS OFFICIELLES

DENEIGEMENT

Nous rappelons à tous les propriétaires qu'ils ont l'obligation de déneiger les trottoirs jouxtant leur propriété. Le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique (F 3 15.04) stipule en effet :

Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas :

¹ En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

² Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.

³ Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux. Il résulte notamment de ce qui précède que le déneigement des accès aux commerces, ainsi que les chemins privés est de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

Plan de déneigement communal :

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas conformément aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel.

Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points

stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**.

Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.



La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

MÉDAILLES DE CHIENS 2016 RAPPEL

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Anis SA;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- Carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- Si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- Si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être acquise avant le 1er avril.

information sous : www.ge.ch/chien

ACTUALITES COMMUNALES

Jeunes à la recherche de petits boulots

La FAS'e (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) a, comme l'un de ses buts, la réinsertion scolaire et/ou professionnelle et sociale des jeunes Perly-Certousiens âgés entre 15 et 25 ans. Elle est mandatée par la commune pour agir en faveur des jeunes sur le territoire communal.

Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la FAS'e encadrent ces jeunes, dans un dispositif appelé « petits jobs », qui est un moyen de faire un travail d'accompagnement socio-éducatif.

Nous serions ne mesure de faire les travaux suivants :

- **Lavage de voiture**
- **Ramassage de feuilles**
- **Tonte de gazon**
- **Petits travaux de peinture en extérieur (barrières, portails, murs)**
- **Distribution de flyers**
- **Distribution et collage d'affiches**
- **Débarras de locaux**
- **Tous types de travaux à discuter**

Les jeunes en « petits jobs » sont au bénéfice d'un contrat réglementaire, ils sont assurés, encadrés et toujours accompagnés par des travailleurs sociaux.

Le tarif horaire est de CHF 20.50.-

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec Alexandra Ecuyer, tél. 079 752 09 67 ou Djamel Tazamoucht, tél. 079 961 25 29.

Nous pourrons faire un devis sur mesure.

Pour toute information supplémentaire sur les TSHM et notre structure, vous pouvez consulter notre site internet : www.tshm-aide.ch

ENVIRONNEMENT 2016

DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 12 mars

Samedi 21 mai



Prochaines levées de vieux papiers :

Le 2^{ème} et le dernier mardi du mois

Mardi 9 février

Mardi 23 février

Mardi 8 mars

Mardi 29 mars



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

Levée de déchets verts et de cuisine :

Chaque lundi après-midi



(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)

Prochaine levée de verre :

Le dernier mardi du mois

Mardi 23 février

Mardi 29 mars

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lu-Ven : 14h30 – 19h30

Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

Disponible gratuitement à la Mairie !

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.

LE DEPLIANT DES LEVEES 2016

Un dépliant des levées 2016 des déchets sur la commune a été distribué dans chaque boîte à lettres.

Un plan aide à repérer les écopoints implantés sur la commune, avec les sigles des déchets qui y sont acceptés.

A conserver toute l'année !

